



CKV KREDIETEN

Mannebeekstraat 33 – 8790 Waregem
E-mail : liberation@ckv.be

[NAAM]
[STRAAT]
[GEMEENTE]

Waregem, [DATUM]

Cher(s) Emprunteur(s),

Concerne : votre prêt hypothécaire avec numéro de dossier : [DEF DOSSIERNR]
demande de prélèvement d'un montant pour travaux : procédure

Concernant le crédit hypothécaire susmentionné, un montant a été prévu pour effectuer des travaux de rénovation, de transformation ou de construction.

Ci-joint nous vous transmettons la procédure qui est d'application pour demander un prélèvement de ce montant réservé (tranche pour travaux) . Veuillez lire ces instructions attentivement.

Au vu du paiement des prélèvements, nous vous prions de nous transmettre les données suivantes :

- Votre numéro de compte : IBAN : _____
BIC : _____
- Titulaire du compte : _____
- Adresse EMAIL : _____
- Numéro de téléphone : _____

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer nos salutations distinguées,

TEAM CKV KREDIETEN



PROCEDURE DEMANDE DE PRELEVEMENT D'UN MONTANT PREVU POUR TRAVAUX DE RENOVATION, TRANSFORMATION OU CONSTRUCTION :

Vous avez souscrit auprès de CKV un prêt hypothécaire dont un des buts est l'exécution de travaux de rénovation, de transformation ou de construction d'un bien immobilier. Dans ce cadre, un montant (tel que stipulé dans l'offre de crédit) a été prévu. Après signature effective de l'acte de prêt hypothécaire, ce montant sera versé en tranches au fur et à mesure de l'avancement des travaux et pour autant que les conditions ci-après soient respectées.

Procédure :

1. Le **montant minimal** de chaque **demande** de prélèvement est 2 000 euro.
2. Le montant total réservé pour les travaux doit être retiré **dans un délai de 24 mois** après la date de signature de l'acte de prêt hypothécaire.
3. Chaque demande de prélèvement doit nous parvenir, de préférence **par email**: liberation@ckv.be.
4. Veuillez utiliser pour chaque demande **un formulaire de demande** (voir annexe), que vous nous envoyez par email, après l'avoir complété et signé, **ENSEMBLE avec les justificatifs et/ou quelques photos** moyennant lesquelles nous pouvons constater l'avancement des travaux. Les demandes de prélèvement faites sans utiliser le formulaire de demande, ne seront pas nécessairement prises en considération, ce qui retardera seulement la procédure. Les photos peuvent nous être transmises de façon électronique à l'adresse email liberation@ckv.be.
5. **Justificatifs** possibles sont entre autre :
 - **Factures** ou **factures d'acompte** récentes pour travaux effectués.
 - Factures et/ou **tickets de caisse** récents pour matériaux achetés.
6. Les travaux effectués doivent de préférence être en conformité d'une part avec les indications de l'expert dans le rapport d'expertise qui a été établi dans le cadre du prêt et d'autre part avec les devis originaux qui nous ont été transmis.
7. Au cours de l'avancement des travaux, nous pouvons vous demander de transmettre une **expertise de contrôle** afin de pouvoir constater l'avancement des travaux. L'expertise de contrôle doit être effectuée par quelqu'un agréé par CKV. Les frais y liés sont à charge (des) de l'emprunteur(s).
8. Attention! Des **demandes incomplètes ou illisibles, des justificatifs manquants** peuvent susciter le **non-traitement et/ou le non-paiement** de votre demande de prélèvement. Si la demande ne nous parvient pas par email, le client doit cocher/écrire de sa propre main « **pour accord de paiement au fournisseur** » sur le formulaire de demande et/ou les justificatifs (entre autre factures). Ceci doit être **signé et daté par le client**. Pour faciliter le paiement, veuillez mentionner chaque fois le numéro de téléphone du fournisseur et son numéro IBAN.
9. La réception et la **décision** concernant votre de demande de prélèvement vous seront toujours communiquées, de préférence **par email**. Attention : il est **possible que vous recevez plusieurs emails** pour une seule demande (chaque email traite toujours une autre partie de votre demande). Veuillez lire chaque email attentivement.
En cas d'erreurs ou inexactitudes : veuillez endéans les 30 jours suivant la date de confirmation par CKV de la libération partielle ou totale de votre prélèvement demandé, informer CKV par écrit de l'erreur ou de l'inexactitude que vous avez constatée. Sauf contrordre, la libération va être considéré comme définitif par CKV.
10. Si votre demande a été acceptée et nous avons procédé à la libération, vous recevrez à la fin de ce même mois, par email/poste, **un avis d'échéance** mentionnant **le nouveau montant à rembourser à partir de la prochaine échéance**. Veuillez lire ce avis d'échéance attentivement et veuillez suivre les nouvelles instructions de paiement.
11. Vous pouvez consulter cette procédure et la demande de prélèvement d'un montant pour travaux sur notre site internet <http://www.ckv.be/fr> chez "centre de documents". Pour toutes vos questions, vous pouvez consulter le QFP sur notre site internet ou vous pouvez envoyer un email à liberation@ckv.be.



DEMANDE DE PRELEVEMENT D'UN MONTANT POUR TRAVAUX

Date :		
Nom de(s) l'emprunteur(s) :		
N° Dossier :		
Compte sur lequel le montant peut être versé :	IBAN :	BIC :
Titulaire du compte susmentionné :		
Adresse e-mail + numéro de téléphone		

JUSTIFICATIFS TRANSMIS

Nom du fournisseur	N° de facture ou N° ticket de caisse	Type des travaux <small>Notez dans cette colonne en bref le type des travaux concernés</small>	Montant	Sur quel compte doit-on verser ? <small>Indiquez une croix dans la colonne concernée</small>	
				Emprunteur	Fournisseur
				Dont à verser :	
				Emprunteur(s)	Fournisseur(s)
			Total :		

Utilisez si nécessaire un deuxième formulaire de demande pour la suite

Signature des (co-)emprunteur(s) :	
------------------------------------	--

VEUILLEZ AJOUTER : tous les justificatifs indiqués ci-avant + photos.

ATTENTION :

Des formulaires incomplets, illisibles ou des justificatifs manquants peuvent retarder le traitement de votre demande et/ou le paiement.